

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. GRIGNOLA-BERNARD Virginie, GAYDON Alain, COURTOIS Laure, ROUX Pascale, JEANSON Sébastien, PERDRIX Christophe, DESBLEDS Bastien, GRAND Thierry, GUERIN Ségolène, LOUCHART Catherine,

EXCUSES : MM. et Mmes PODGORSKI Hervé, MICHELARD Pierre, SUBTIL Julie, LOSSEROY Régine.

Date de la convocation : 30 octobre 2018 - Nombre de membres : en exercice : 14 ; présents : 10 ; votants : 10.

Mme Laure COURTOIS est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire, a traité les sujets suivants :

➤ **Présentation du projet de ruchers pédagogiques dans le cadre de l'aménagement du bassin d'écêtement**

M. Etienne TEPPE, représentant du Syndicat des apiculteurs de l'Ain, présente le fonctionnement d'un rucher. Une réflexion est en cours concernant la création de ruchers pédagogiques dans le cadre de l'aménagement du bassin d'écêtement.

➤ **FINANCES**

▪ Décisions modificatives

Les décisions modificatives suivantes sont adoptées :

- Budget annexe assainissement – DM n° 1 : transfert de crédits dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la commune ;
- Budget général – DM n° 2 : transfert de crédits dans le cadre des travaux d'implantation d'une réserve incendie (lieu-dit « L'Etang du Curé ») et de la création du bassin d'écêtement.

OBJET : Budget Annexe Assainissement - DM N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Art 2315 – Installations, matériel et outillages techniques : + 60 000.00

Recettes

Art 021 – virement de la section de fonctionnement + 60 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art 023 – virement de la section de fonctionnement + 60 000.00

Recettes

Art 74 – Subvention d'équilibre + 60 000.00

OBJET : Budget Général - DM N°2

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opération 45 : réserve incendie

Art 2315 – Autres immo. corp. en cours + 7 000.00

Opération 96 : Bassin d'écêtement

Art 2315 – Autres immo. corp. en cours - 67 000.00

Recettes

Art 021 : virement de la section de fonctionnement - 60 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art 657364 – Subvention de fonctionnement :	+ 60 000.00
Art 023 – virement de la section de fonctionnement	- 60 000.00

▪ Remboursement de la taxe sur les ordures ménagères

Depuis 2015, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères a été instituée sur les taxes foncières. La commune étant propriétaire de logements et locaux commerciaux loués à des privés, elle a payé cette taxe et dispose d'un droit de remboursement par les locataires. Les encaissements correspondant à ces remboursements seront effectués auprès des locataires.

▪ Présentation et vote du rapport de la CLECT

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

➤ BATIMENTS

▪ Maison des Services : état d'avancement du chantier et étude du Bureau des usages

Le démontage de la toiture par l'entreprise Humbert est pratiquement achevé. La société Piquand interviendra prochainement pour l'abattage et l'enlèvement du chêne. L'entreprise Renaud interviendra ensuite pour la préparation et la mise en place des fondations et dalles.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Humbert (15 854.04€ ht, prix identique au marché) concernant la mise en place d'une toile sous-toiture et le remplacement des tuiles ciment.

Jusqu'au 26 novembre au matin, le gymnase sera indisponible pour les associations et les écoles, pour des raisons de sécurité.

Le bureau d'études 1D Lab présente l'étude en cours relative aux futurs usages de la Maison des Services.

Deux apéritifs citoyens sont organisés par le bureau d'étude :

- Le mardi 6 novembre ;
- Le mercredi 7 novembre.

▪ Affectation du logement place de l'Ecole

Le logement sera attribué à Mme David à compter du 10 décembre.

▪ Règlement des réservations de la salle des fêtes

Un point est fait sur le règlement des réservations de la salle des fêtes :

- Les associations communiquent le calendrier de leurs manifestations lors de la réunion inter-associations du mois d'octobre 2018 pour l'année civile 2020. Si les associations souhaitent ensuite organiser d'autres manifestations que celles déjà prévues, les responsables associatifs devront prendre attache avec le secrétariat de la mairie.
- Pour les non-résidents, le secrétariat leur confirme les réservations au plus tard un an à l'avance. Par exemple, pour une réservation au 10 février 2020, la réservation est confirmée au 10 février 2019. Au 30 avril 2019, les réservations sont confirmées aux non-résidents pour l'ensemble de l'année civile 2020. Le secrétariat prévient aussitôt le non-résident qui a posé une option si un habitant de la commune réserve la salle entretemps pour que le non-résident ait le temps de trouver une solution de repli.

• Logement de la Cure

Le conseil valide la proposition de la commission bâtiments concernant les travaux de rénovation de ce logement situé Place de l'église. La précédente rénovation date d'une vingtaine d'années.

Les devis suivants sont validés :

- Changement des 2 portes d'entrée et pose d'un parquet stratifié dans les chambres : 5 512 € HT.
- Purge du mur mitoyen (salpêtre) du hall d'entrée et mise place doublage placo avec grille de ventilation : 2 285 € HT.
- Pose de carrelage dans le hall d'entrée : 3 102 € HT.
- Changement des fenêtres et des volets roulants : 13 850 € HT.

L'isolation de la toiture sera à refaire et programmer en 2019.

- Ecole

Une alarme anti-intrusion a été installée par l'entreprise Michelard dans l'ensemble des classes du groupe scolaire et de la garderie. La directrice d'école définira une procédure dans le cadre du PPMS du groupe scolaire.

- Local technique

L'entreprise NTT interviendra prochainement pour le désamiantage de la partie de la toiture en tôle ondulée du local technique.

➤ AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Bassin d'écroulement : état d'avancement

Les travaux de terrassement effectués par l'entreprise Famy sont terminés depuis deux semaines. Le grillage restera en place pendant l'hiver afin d'interdire l'accès du chantier au public.

La société Parcs et Sports a façonné les gradins du bassin en installant du géotextile pour maintenir leur forme. Les prochaines étapes seront l'engazonnement, la pose de toile de jute, puis le ré-engazonnement. Des potelets seront installés.

- Modification du PLU : point sur le dossier

La procédure de modification simplifiée a été enclenchée.

Une procédure de modification de droit commun sera prochainement lancée concernant l'ouverture d'une zone 2Aux en 1Aux.

- Charte régionale Zéro phyto

Le contenu de cette charte sera examiné par la commission aménagement.

- Aménagement du Jardin du Souvenir du cimetière communal

La réflexion se poursuit. Un 3^{ème} devis sera demandé dans le cadre d'une consultation d'entreprises.

➤ VOIRIE-RESEAUX

- Réfection des réseaux d'assainissement : état d'avancement

La commune a pris attache avec les propriétaires en vue de l'établissement des conventions concernant le passage des canalisations sur des terrains appartenant à des particuliers. Le marché de travaux a été attribué à la société Polen.

- Réserve incendie

La SAAF a démarré les travaux concernant l'implantation de la réserve incendie au lieu-dit « L'Etang du Curé ».

- Canalisation d'eaux pluviales rue de Bret

La SARP est intervenue le vendredi 2 novembre afin de procéder à l'enlèvement des racines de saule qui obstruaient la canalisation.

- Tournée voirie

La dotation intercommunale pour le programme voirie 2018 est de 56 000 € environ. Il reste un reliquat d'environ 16 000 €.

La commission voirie réfléchit aux travaux à flécher sur le programme intercommunal.

➤ CLES

- 11 novembre : déroulement de la cérémonie de commémoration du Centenaire de l'Armistice

La cérémonie de commémoration débutera le dimanche 11 novembre à 10h30 au monument aux morts et se poursuivra à la salle des fêtes.

- City-stade et skate-park

Une consultation de 3 entreprises est actuellement en cours concernant le projet du Conseil municipal enfants d'aménager un city-stade au niveau du complexe sportif.

Le mardi 20 novembre à 18h aura lieu la réunion de la commission mixte relative à la réflexion sur l'aménagement d'un skate-park.

- Club des Jeunes

Une réflexion est en cours concernant un stage avec un graphiste professionnel pour la création d'un mur d'expression au niveau du parking des camions poids lourds.

➤ **PPRT**

- Projet de cession suite à un bornage du géomètre

Le conseil valide le projet de cession établi par le cabinet de géomètre SARL Serge CHANEL. Cette cession aura lieu entre la commune et les anciens propriétaires d'une propriété acquise par la commune dans le cadre des travaux de démolition du PPRT.

➤ **COMMUNE NOUVELLE**

- Point d'étape de la réflexion

Le deuxième flash infos a été distribué le week-end dernier.

Deux temps de rencontres sont prévus pour enrichir la réflexion autour de la commune nouvelle :

- Une rencontre avec les anciens élus municipaux le jeudi 15 novembre ;
- Une rencontre publique sous la forme d'un apéritif-échanges le jeudi 29 novembre à 19h00 à la salle des fêtes, ouvert à l'ensemble des habitants de la commune. L'information sera communiquée lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Les invitations seront distribuées prochainement à la population.

➤ **DIVERS**

- Sécheresse

La commune recense actuellement les demandes de reconnaissance de l'état de sécheresse comme catastrophe naturelle. Les personnes concernées sont invitées à déposer un dossier (courrier et photographies des dommages). L'ensemble des demandes seront transmises aux services de la Préfecture lors de la première quinzaine du mois de décembre. La Préfecture transmettra ensuite ce dossier au Ministère de l'Intérieur, pour passage en commission interministérielle. La décision finale ne sera pas prise avant la fin de l'année civile 2019, voire le début de l'année civile 2020.

- Elections : commission de contrôle

La commune désigne Bastien Desbleds comme conseiller municipal délégué à la commission de révision des listes électorales.

- Repas des personnes âgées du CCAS

Le repas de Noël aura lieu le samedi 24 novembre à 12h00 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 00h20. La prochaine séance aura lieu le mardi 4 décembre.